

## Rapport final du Conseil communal sur la proposition – ERRATUM

### **n°1 de M. Jacques Genoud (PDC-Le Centre) lui demandant de (2021-2026) créer une commission culturelle**

Déposée le 19 mai 2021, le Conseil général transmettait au Conseil communal, dans sa séance du 30 juin 2021, par 47 voix pour et 2 abstentions, la proposition n°1 de M. Jacques Genoud (PDC-Le Centre) lui demandant de créer une commission culturelle.

#### **Résumé de la proposition de M. Jacques Genoud (PDC-Le Centre)**

L'auteur de la proposition, au nom du groupe PDC-Le Centre propose la création d'une commission culturelle qui, à l'instar de celle des sports, serait composée des parties prenantes concernées et aurait pour mission de définir, en collaboration avec l'Exécutif communal, une vision et des projets ambitieux, concrétisés par des investissements permettant leur mise en oeuvre.

Selon l'auteur, la création de cette commission serait un premier pas vers un juste et légitime rééquilibrage, dans le but de mieux correspondre au Chapitre 3 des finances communales, rédigé comme suit: Culte, culture et loisirs.

#### **Réponse du Conseil communal**

La proposition faite par M. Jacques Genoud, au nom du groupe PDC-Le Centre, en date du 19 mai 2021 de créer une commission culturelle a retenu toute l'attention du Conseil communal.

Afin d'y apporter une réponse circonstanciée, un bref historique est nécessaire.

#### **Commission culturelle: historique**

En 1983, la Commune rachète le Cinéma. Par la suite, le Conseil communal, à l'initiative de Mme Rose-Marie Ducrot, a décidé de mettre sur pied une Commission culturelle apolitique pour promouvoir la culture à Châtel-St-Denis. Cette dernière a débuté ses activités en 1988. La subvention communale était de 7000 francs à l'époque et, comme l'a rappelé M. Jérôme Allaman lors du Conseil général du 30 mars, elle se monte aujourd'hui à 75 000 francs.

La Commission Culturelle de Châtel-St-Denis (CCC) s'est associée, à partir de 1993, avec la Société de développement d'Attalens (SDA), et a proposé des spectacles d'humour, des pièces de théâtre, des concerts de jazz, de brass band ou d'orchestres classiques, des récitals de piano, de violon et aussi des conférences Connaissance du Monde ou encore de Mike Horn, Serge Roetheli, Claude Marthaler qui nous ont relaté leurs aventures.

Cette commission était constituée d'un comité provenant de toute la Veveyse et issu de divers horizons professionnels, avec un-e représentant-e du Conseil communal de Châtel-St-Denis. Toutes et tous étaient désireux d'animer la cité de Châtel-St-Denis et de donner un tremplin aux sociétés locales qui étaient également invitées à collaborer, tout comme la SDA pour des concerts au Château d'Attalens.

La commission a été intégrée dans les réflexions à mener pour le projet de l'Univers@lle.

En 2007, la commission s'est muée en association à but non lucratif afin de bénéficier de soutiens financiers comme celui de la Loterie Romande et a adopté le slogan « Prenez de l'altitude ». La palette de spectacles proposés se sont concentrés sur Châtel-St-Denis, sans les conférences de Connaissances du Monde.

Depuis 2017, l'association culturelle de Châtel-St-Denis a changé son nom pour devenir l'association « Les Cultur@iles ». Elle a pour but principal l'organisation d'une saison culturelle dans le district de la Veveyse.

## **Mise sur pied d'un Département culturel régional et positionnement du Conseil communal**

Cet historique permet de réaliser que Châtel-St-Denis a déjà eu une commission culturelle, devenue association pour des questions d'accessibilité à des subventions, autres que la subvention communale.

Les commissions culturelles de Bulle ou d'Estavayer, ou encore de Tavel, en plus de proposer une saison culturelle, se chargent également de l'attribution des subventions aux différents acteurs locaux de la culture. A Châtel-St-Denis, ce rôle est affecté au Conseil communal. Parfois, la commission administrative se penche sur des cas particuliers avant que la demande n'arrive au Conseil communal.

Cette manière de procéder est perfectible, mais elle donne satisfaction.

Par ailleurs, la jeune Association des Communes de la Veveyse (ci-après: ACV), constituée le 12 mai 2021, a pour ambition de développer ses activités dans tous les domaines, et la culture en fait partie.

Actuellement, l'ACV a chargé M. Laurent Menoud, Syndic d'Attalens, et Mme Noémie Berthoud, Syndique de Semsales, de faire un rapport sur les activités culturelles en Veveyse afin de constituer un « département » culturel. En d'autres termes, la culture va se doter d'une vision et d'axes stratégiques au niveau du district dans son entier. Châtel-St-Denis, par son statut de chef-lieu aura un rôle central à jouer dans cette mise en œuvre.

À la lecture de ce qui précède, il résulte que la réalisation de cette ambition va prendre un temps certain. D'autre part, il se trouve que le Service cantonal de la culture soutient un projet de transformation qui consiste en la création d'une plateforme culturelle cantonale pouvant servir notamment d'agenda et de carte culturels, un outil essentiel à la visibilité et à la valorisation de l'offre culturelle jusqu'alors manquant dans le canton. La volonté est de créer des synergies entre les structures existantes au lieu d'en créer de nouvelles. En Veveyse, elle a donné mandat aux Cultur@iles de le mettre en place dans le courant de cette année mais au plus tard d'ici au 31 octobre 2022.

Pour les raisons qui précèdent, le Conseil communal de Châtel-St-Denis soutient le déploiement de la culture à Châtel-St-Denis et en Veveyse par l'intermédiaire de l'ACV et ne souhaite pas la création d'une commission culturelle. Il invite le Conseil général à refuser la proposition n°1 de M. Jacques Genoud.

Par ces conclusions, le Conseil communal entend ainsi liquider la requête exprimée sous proposition n°1.

**Le Conseil général est appelé à voter sur la présente détermination.**